



PROCES VERBAL & COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Séance ouverte à 20h10.

Séance clôturée à 22h00

Le quatorze septembre deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jack SAUTEL, Maire.

Étaient Présents : Jack SAUTEL, Jean-Christophe CARRE, Michel MOUCADEL, Christine GARCIN-GOURILLON, Alexandre WAJS, Fanny ARSAC, Yves LOPEZ, Marc FUSAT, Christian TEISSEIRE, Georges PAUL, Bernadette SAMUEL, Christelle BERENGUER, Gislaine COUDERT et Michel PERRET.

Pouvoirs : Mireille AMPOLLINI a donné pouvoir Jack SAUTEL, Francis FERRER à Michel PERRET et Marie-Pierre CALLET à Gislaine COUDERT.

Absent excusé : Véronique LAGIER et Nathalie GONFOND

Secrétaire de séance : Alexandre WAJS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Maire.

Les membres présents approuvent à l'unanimité, le compte rendu de la séance du six juillet deux mil dix-sept.

Décision n° 2017/023 : De signer avec un contrat d'engagement pour la somme de 700€ avec « Premier swingtett » représenté par Monsieur Uli HOFFMEIER, Schulstr.6 à D-13507 Berlin, pour le spectacle du 27 juillet 2017 mais également avec « Ofam Productions » représenté par Madame Charlotte THIERY, 27 rue Alfred Sancey à 25000 BESANCON, pour la somme de 1.401,20 €, pour le spectacle du 1^{er} août 2017, dans le cadre des soirées du Parvis.

Décision n° 2017/024 : Dans le cadre du bris de glace à la Médiathèque Benjamin Priaulet, l'indemnisation proposée pour la somme de 197,94 € par l'agence d'assurance, correspond au montant du préjudice déduction faite de la franchise de 500€ applicable, est acceptée.

Décision n° 2017/025 : De signer avec les associations ci-dessous, les contrats d'engagement aux montants indiqués avec les intervenants à titre onéreux qui participent à la manifestation « Le Temps Retrouvé » le dimanche 27 août 2017 :

TEMPS RETROUVE 2017 ANIMATIONS PAYANTES	PRIX
35 JEUX BOIS MEGARIRES	500
ATTELAGES du PAYS d'ARLES	400
gramophone geant et vieux velos Tandem Prod	3068,7
Par ici l'ESCAMPETTE (manège à pédale + orgues barbarie)	820
RETROMOTO CLUB PERNES LES FONTAINES	600
ESCANDIHADO	720
VIEUX METIERS LI PROUVENCAU	2050
GRUPE FOLKLORIQUE LI COUDOULET DANSAIRE	400
LA CHOURMO dis AFOUGA	500
Reneissêço	350
LI DECOUPARELLO	120
FERME ANIMALIERE Auriol	990
Maquilleuse	520
Les accord'Estelle	450
SOLEIL FM	1200